

De praticien à praticien :

Formation régionale sur la manière d'utiliser les deux Conventions mondiales sur l'eau pour faire progresser la coopération transfrontière sur le terrain

Session 4 : Dans quelle mesure la mise en œuvre des Conventions appuiera vos efforts quotidiens pour réaliser les ODD et en quoi vous aidera-t-elle à faire face aux défis liés à l'eau ?

*GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS, NOTAMMENT LES ORGANES COMMUNS*

*En quoi la présence du Secrétariat de la Convention sur l'eau au Conseil des Ministres qui s'est tenu récemment s'est-elle révélée utile ?*

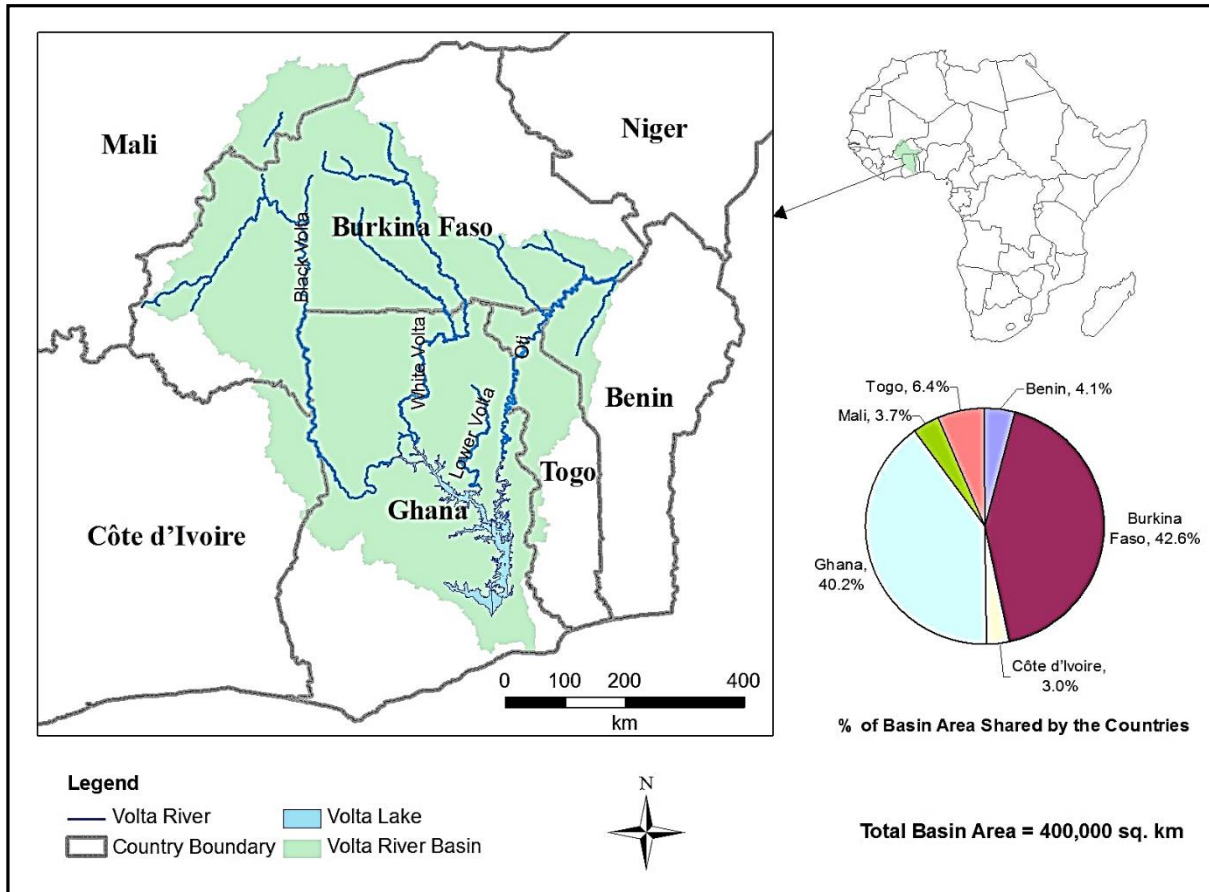
Dibi MILLOGO

Directeur Exécutif Adjoint/Chargé des Opérations de l'Autorité du Bassin de la Volta

(DEA-CO/ABV

[fredmilfr@yahoo.fr](mailto:fredmilfr@yahoo.fr)

# L'Autorité du Bassin de la volta



**UN FLEUVE: LA VOLTA** long de 1 850 km  
**UN BASSIN: 400.000 km<sup>2</sup>**  
**POPULATION: +26 millions d'habitants,**  
**SIX (6) PAYS: BENIN BURKINA CÔTE**  
**D'IVOIRE GHANA MALI TOGO**

- 1- *Conférence des Chefs d'Etat*
- 2- *Conseil des Ministres*
- 3- *Forum des parties prenantes*
- 4- *Comité des Experts*
- 5- *Structures Focales Nationales*
- 6- *Direction Exécutive*
- 7- *Groupe Consultatif des PTF*

Mandat de l'ABV

# La charte de l'eau est les conventions de l'ONU sur les eaux transfrontières

- Préambule de la charte de l'eau
- **Réaffirmant** l'attachement des Etats Parties aux conventions multilatérales en matière d'eau et d'environnement notamment :
- .....
- f) la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée à Helsinki le 17 mars 1992 ;
- ....
- K) la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée à New-York le 21 mai 1997 ;

# Présentation (au CM) des deux Conventions de l'ONU concernant les eaux transfrontières

- Histoire et situation actuelle des Conventions
- Complémentarité entre les deux Conventions mondiales et intérêt pour les pays à adhérer
- Etat de la ratification des deux Conventions

# Le communiqué final du conseil des Ministres

Présentation qui rassure les ministres et qui permet de tenir compte de ces deux conventions dans le communiqué final

*Les Ministres ont pris acte de la présentation des différents projets en cours de préparation au sein de l'ABV, des Conventions des Nations Unies sur : (i) la « Protection et l'utilisation des Cours d'eau transfrontières et des Lacs internationaux de 1992 » ; (ii) le « Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation » de 1997, et du projet de Charte de l'eau du Bassin de la Volta et recommande aux Etats membres de poursuivre le processus d'adhésion à ces deux Conventions.*

# CONCLUSION

- L'invitation faite à l'UNECE pour la présentation des deux textes dont l'UNECE fait la promotion montre toute l'importance que l'ABV leur accorde
- Présentation qui rassure les autorités qui l'ont mentionné dans leur communiqué final
- la préservation et la bonne gestion des ressources en eau ne saurait avoir un prix; et tout document prônant cette gestion dans un esprit d'équité entre les populations, les peuples du nord et du sud, sont les bienvenus
- En tout, en cette matière ou en d'autres, le tout n'est pas d'adopter un texte ou non, mais d'être au clair avec ce qu'on y gagne ou pas, d'en tirer toutes les leçons afin que dans notre action ce soit **l'intérêt général** qui triomphe pour le **bonheur de l'humanité tout entière.**